



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Direction des Services  
Départementaux de l'Éducation  
Nationale de l'Oise**

**Circonscription de Pont-Sainte-  
Maxence**

Dossier suivi par  
Thierry HAZARD, IEN

Réf. TH N°042

Tél.  
03.44.70.44.10  
Fax.  
03.44.31.00.99  
Mél.  
[ien60.pont@ac-amiens.fr](mailto:ien60.pont@ac-amiens.fr)

17, rue Garnier  
60700 Pont-Sainte-Maxence

Pont-Sainte-Maxence, le 9 mars 2015

L'inspecteur de l'éducation nationale

A

Mesdames et Messieurs les enseignants de la  
circonscription,  
Mesdames les membres du RASED

S/C

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

**Objet : PPRE et projets d'aide spécialisée**

Je vous remercie d'utiliser désormais le formulaire en pièce jointe pour établir les PPRE des élèves qui en ont besoin. Cette nouvelle version apporte quelques modifications à celle en usage actuellement. Elle inclut maintenant la signature de l'élève et ajoute un volet « Projet d'aide spécialisée », dans le respect de la circulaire du 18 août 2014 sur le fonctionnement des RASED. Ce volet sera complété par les membres du RASED en concertation avec l'enseignant de l'élève concerné.

Je vous rappelle que l'aide aux élèves présentant des besoins particuliers s'organise dans les conditions fixées par la [note de service du 9 décembre 2013](#) que vous trouverez sur le site internet de la circonscription.

Dans ce cadre, sauf situation exceptionnelle devant être justifiée, la mise en œuvre d'un PPRE et son bilan constituent des étapes obligatoires avant toute demande d'aide spécialisée. En conséquence, les membres du RASED rejeteront les demandes qui ne seront pas accompagnées du ou des PPRE mis en place précédemment.

Par ailleurs, afin de guider vos collègues du RASED dans leurs prises de décision relatives à l'aide spécialisée, je vous remercie de joindre désormais des travaux significatifs de l'élève au formulaire de demande.

Thierry HAZARD